

# SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE

## I- La famille:

*La sociologie de la famille constitue un point de rencontre entre démographes, historiens et ethnologues. Cette confrontation a donné naissance à des échanges féconds. L'utilisation conjointe des différentes sources (recensements, archives notariales, enquêtes de terrain, monographies....) s'est révélée très fructueuse. Plusieurs orientations ont été à l'honneur. Deux d'entre elles méritent d'être soulignées. La première s'intéresse à la formation et à la structuration du groupe domestique. Le second axe retrace l'évolution et la diversité des systèmes de parenté : modalité directe ou collatérale.*

*Nos principales interrogations porteront sur l'articulation **famille/société** ou processus de **socialisation**.*

- 1- Définition :** *Cellule de la société (petit groupe social), forme essentielle d'organisation de la vie personnelle, qui repose sur l'union conjugale et les liens parentaux, autrement dit, sur les relations multiples entre mari et femme, entre parents et enfants, frères et sœurs, ainsi que d'autres familiers vivant ensemble et partageant les occupations domestiques communes.*

*La vie d'une famille se caractérise par différents processus matériels (biologiques, économiques) et spirituels (moraux, juridiques, psychologiques, esthétiques). Le rôle social de la famille est déterminé par sa participation directe à la reproduction de l'homme même, à la prolongation de l'espèce humaine. La famille est une catégorie historique. Ses formes et fonctions sont conditionnées par la nature des rapports de production en place, des rapports sociaux en général, ainsi que par le degré de développement culturel de la société.*

## 2- Origine :

*Il existe deux points de vue quant à l'origine de la famille. La plupart des spécialistes considèrent que le régime de la communauté primitive fut dominé au début par des relations non ordonnées entre les sexes. Vint ensuite le mariage par groupes, supplanté plus tard par le couple ; celui-ci devint la base d'une grande famille- communauté d'abord maternelle, puis paternelle, soit matriarcat (selon la lignée de la mère) et patriarcat (la lignée du père).*

- **le patriarcat** (du latin *mater* = mère et du grec *arkhein* = commander), forme de famille sous le régime de la communauté primitive, caractérisée par la prépondérance du male dans la production sociale (chasse, pêche, élevage et autres travaux d'importance vitale pour la collectivité) et la vie sociale de la communauté (gestion de ses affaires, régulation des rapports entre ses membres, pratique des cultes religieux, etc.)
- **le matriarcat** (du grec *patriarkhês* = chef de famille), forme de famille sous le régime de la communauté primitive, caractérisée par l'autorité prépondérante de la femme dans la production sociale (éducation des enfants, soins domestiques collectifs, maintien du foyer et autres fonctions vitales) et dans la vie sociale de la communauté (gestion de ses affaires, régulation des rapports entre ses membres, exercice des rites religieux, etc.).

## **II- Le processus de socialisation :**

*Le processus de socialisation occupe, dans cette perspective, une place prépondérante. Basée sur l'affectivité et en étroite corrélation avec les ressources et les aspirations des parents, l'éducation reçue par le jeune enfant recouvre plusieurs objectifs : perception de l'environnement, acquisition de cadre de référence, formation de la personnalité.*

*La famille est l'institution essentielle par laquelle est assurée la reproduction des relations sociales. Elle représente, avec d'autres «relais» (l'école, le groupe de camarades...), une instance de socialisation de premier ordre.*

*Entre celui qui transmet et celui qui reçoit, un dialogue s'instaure. Les positions ne sont pas figées et secrètent de nombreuses complémentarités.*

*Des notre enfance ne sommes nous pas confrontés à certaines «manières de faire et de sentir»? L'adoption de ce «code culturel» imprègne la plupart de nos actions. Lorsque, cette fois, les liens familiaux s'affaiblissent et - dans des cas extrêmes - se désintègrent, des conduites déviantes (voire délinquantes) sont susceptibles de faire leur apparition.*

*Des l'instant où la vie en société s'impose à nous, nous devons nous plier à certaines règles. L'ordre social a ses propres exigences de «normalisation». La bonne réception de ces messages oriente nos comportements dans une direction déterminée. Manquer à ses obligations peut être synonyme d'affront ou de violation. Porter atteinte à des coutumes solidement établies ouvre la voie à de sérieux conflits. Celui qui transgresse des interdits n'est pas à l'abri de représailles et s'expose à des sanctions.*

L'acquisition de ces différentes normes n'est pas spontanée, la compréhension n'intervient que très progressivement. L'apprentissage nous aide à déchiffrer, puis à sélectionner, les informations qui nous sont adressées. Cet effort de d'intériorisation ordonne notre pensée : les priorités sont hiérarchisées, et les moyens d'action légitimes. Par ce biais, notre stock de connaissances (formelles ou informelles) s'enrichit. Telle figure, qui initialement semblait difficile à exécuter ou à conceptualiser, devient par la suite plus familière (au point d'être considérée comme «**naturelle**» ou «**évidente**»). Ce travail de routinisation, en apparence anodin, n'en est pas moins très précieux, car il nous fait participer à ce que **P. Berger** et **T. Luckmann** appellent la «**construction sociale du monde**».

Reconnaissons cependant que la marque du «**milieu**» reste très prégnante comparée à d'autres «**supports**» (médias, système éducatif, collectif de travail...), la famille se singularise à plusieurs niveaux. C'est-elle qui, la première, prend en charge les tâches d'éducation. En outre, l'influence qu'elle exerce ne se réduit pas à la période de l'adolescence mais se poursuit avec plus ou moins d'intensité tout au long d'une vie.

Le cadre de référence qui prévaut pérennise certains engagements (Préférences partisans, croyances religieuses, projets personnels).

Une identification réussie atténue l'«**anxiété de persécution**» et donne la possibilité de mieux réagir aux coups de sort.

A l'inverse, une communication déficiente peut aboutir à un cumul des handicaps : inhibition, sentiment de culpabilité, manque d'attention...

Des scènes de ménages répétées, un foyer désuni, une autorité parentale bafouée laissent des séquelles, séparation, divorce, veuvage perturbent également l'équilibre affectif.

Les traumatismes qui en découlent sont parfois propices au développement des conduites délinquantes (agressivité contre des personnes et des biens).

D'autres inégalités sont à relever. Selon la catégorie socio-professionnelle d'origine, les enjeux éducatifs divergent. Alors que, dans les familles populaires, les qualités requises comprennent habileté manuelle et sens de l'observation, les milieux plus favorisés se focalisent sur la conceptualisation : la dénomination l'emporte sur le maniement.

Les parcours scolaires, les attentes en matière d'emploi ou de formation s'en ressentent. Les ambitions d'un «**héritier**» (accès à des filières techniques). Les positions occupées accentuent ce clivage (**A. Michel, 1978**).

*En retour, la famille exerce une action sur la vie sociale natalité, mortalité, enracinement social des enfants et adolescents, travail domestique, impact sur l'essor physique, intellectuel, moral et esthétique de ses membres).*

*Enfin, la famille a pour principal objectif d'accumuler des biens et de les transmettre aux héritiers légitimes.*

### **III- De profondes modifications :**

*Ensuite, nous examinerons les questions relatives à la fragilisation du couple, de l'évolution des mœurs, les mutations de l'appareil productifs et les modifications du cadre juridique.*

*L'institution familiale a connu ces dernières années de nouvelles « régulations » à travers l'étude des indicateurs de nuptialité, de fécondité et les modifications du cadre juridique.*

*Un constat : le relâchement des contraintes d'ordre moral et les révisions du cadre législatif ont altéré les « **grands équilibres familiaux** ».*

*La compréhension de ces différentes évolutions présuppose un éclairage historique adéquat (E. Shorter, 1977).*

*Nous observons tout d'abord que l'appareil productif et la transformation des structures familiales obéissent à une logique commune : la division du travail, l'étude de leurs adoptions réciproques s'avère primordiale.*

**Trois périodes** sont habituellement distinguées : **La première** se caractérise par la prépondérance d'une économie agricole et ne commence à s'estomper qu'avec le développement du processus d'industrialisation (1830-1890) : la famille patriarcale est alors dominante et s'impose comme unité de production. Chacun de ses membres en fonction de son âge ou de son sexe, contribue à des tâches spécifiques (« **auto-régulation** »).

*Avec l'urbanisation et l'émergence du salariat, la prolétarianisation s'accélère et s'inscrit par là même dans des structures de type conjugal. Les ruptures dans la vie professionnelle demeurent fréquentes et dépendent, dans bien des cas, de circonstances familiales très précises (mariage, par exemple).*

L'ensemble de ces régulations peut être synthétisé à travers le **schéma ci-dessous**.

<b>Système productif et structures d'emploi</b>	<b>Type de famille dominant</b>	<b>Régulation familiale par rapport au travail</b>
<i>Agriculture et première industrialisation.</i>	<i>Famille patriarcale.</i>	<i>La femme travail dans la famille : auto-régulation.</i>
<i>Développement de l'industrialisation et salarisation massive.</i>	<i>Famille conjugale.</i>	<i>La femme travail à l'extérieur contre un salaire d'appoint ; régulation fondée sur le travail salarié de la femme.</i>
<i>Transformation du rapport salarial dans la crise et partage du travail.</i>	<i>Famille à deux apporteurs.</i>	<i>Toutes les femmes travaillent ; régulation fondée sur le partage du travail.</i>

**Source** : Barrère-Maurisson M. A., in sociologie du travail, *juillet-septembre, 1984*, p. 258).

#### **IV- La crise familiale :**

##### **Une institution en crise ?**

*Les arbitrages vie professionnelle / vie privée ne sont pas sans influencer la dynamique et les structures sociales.*

*Dans « La sagesse et le désordre », S. Chalvon Demersay qu'aux yeux de l'opinion publique, la famille avait tendance à « se disloquer » et à « se détruire » : « certains le déplorent, d'autres sans réjouissent, mais tous se retrouvent unanimes pour une oraison funèbre ».*

*D'autres statistiques attirent l'attention sur une crise de la nuptialité, une banalisation du divorce, un développement de la cohabitation juvénile et accroissement de la fécondité illégitime.*

## **1- La crise de la nuptialité :**

*1972 fut une année record pour le nombre de mariages célébrés (416 000). Depuis lors, le mouvement s'est inversé et l'on assiste à un déclin sensible de l'engagement matrimonial : **312 000 unions** ont été légalisées **en 1982**, **266 000 en 1986** et **254 000 en 1993**).*

*Moins fréquentes, ces unions sont également plus tardives : entre 1975 et 1985, l'âge moyen est passé de **24,8** à **26,4** pour les hommes, et de **22,7** à **24,3** pour les femmes.*

*L'ancrage dans le célibat s'accroît chez les **30-34 ans** et se localisent non seulement dans les campagnes les plus reculées mais aussi, phénomène plus récent, dans les grandes agglomérations (à Paris, plus d'une jeune fille sur trois fête Sainte-Catherine).*

*En plus, ce sont les artisans, les militaires, les policiers et les commerçants qui semblent les moins menacés par les « **affres de la solitude** » (A. Girard, 1964).*

## **2- La banalisation du divorce :**

*Les divorces se multiplient et surviennent de plus en plus tôt dans la vie du couple (J. Commaille, 1980).*

*La précocité du mariage, la période de conception du premier enfant constituent ici des « **facteurs de risques** ». Le nombre de jugements relatifs à ces « **ruptures d'union** » s'élevait à **50 000 en 1973** contre et à **110 000 en 1993**.*

*Cette diffusion touche, à des degrés divers, l'ensemble des catégories socio-professionnelles (en premier lieu, les ouvriers, les cadres supérieurs et les professions libérales), mais demeure toutefois limitée en milieu rural.*

*Si l'« **indice synthétique de divortialité**» continue à progresser au même rythme, il est à craindre qu'à moyen terme près d'**un mariage sur trois** ne se solde par un échec.*

### **3- L'accroissement de la fécondité illégitime et le développement de l'union libre :**

*L'accroissement la plus significative concerne la cohabitation juvénile (ensemble des couples sans enfants formés de deux célibataires et dont l'homme est âgé de moins de trente-cinq ans). Les effectifs de cette catégorie ont quadruplé entre les deux recensements.*

*Diverses interprétations ont été suggérées. La vie commune peut être envisagée comme une période transitoire précédant les « justes noces ».*

*Les naissances hors mariage gagnent aussi du terrain. Actuellement, un nouveau-né sur trois est un enfant naturel (la proportion n'était que de **un sur dix en 1979**). Si la Bretagne et le Massif central demeurent très traditionnalistes, le Nord, le Bassin parisien et la Normandie constituent par contre les principaux pôles d'illégitimité.*

*Ces enfants – qui, pour l'essentiel, ont été « **voulus** » - sont de plus en plus reconnus par leur père biologique et bénéficient d'une protection juridique accrue (**Loi du 3 janvier 1972**).*

## **V- Le mariage:**

### **1- Définition :**

*Tout à la fois cérémonie (civile ou religieuse), acte symbolique et institution sociale. Légalisation de l'union entre deux personnes de sexe opposé. Soumission à des obligations réciproques. Reconnaissance de droits spécifiques.*

*Depuis quelques années, le nombre de mariages diminue, simultanément, le nombre de divorces augmente sensiblement : il a représenté, ces dernières années – la simplification de la législation jouant pour la première fois – près de **20%** des mariages. Plus significatif encore, la cohabitation juvénile est devenue, en quelques années, un phénomène important.*

*Selon une enquête auprès d'un échantillon représentatif de **deux mille sept cents jeunes** âgés de **dix - huit à vingt neuf ans**, **44%** de ceux qui se sont mariés entre **1976 -1977** avaient vécu ensemble avant de légaliser leur union contre **17%** seulement des mariés de **1968 - 1969**. Ce pourcentage est d'autant plus fort que le niveau d'instruction ou la qualification professionnelle sont élevés, d'où l'emploi par les démographes, des expressions comme : « **cohabitation juvénile** » ou « **union libre** » ou « **concubinage** », témoigne d'un changement de comportement dans la société que confirme l'enquête.*

**Tableau :**

.Célibataires, veufs et veuves, divorces, Janvier 1978 (en milliers)

Age	Célibataires	Veufs	Hommes divorces	Célibataires	Veuves	Femmes divorcées
15 – 19	4 299	3	48	3 349	12	85
30 - 39	468	10	105	290	38	134
40 - 49	365	32	106	238	137	139
50 – 59	268	73	85	242	359	122
60 – 69	168	141	52	200	717	89
70 et plus	130	411	33 E.	321	1 903	77
Total :	5 698	670	429	4 640	3 166	646

**Source :** I.N.S.E.E. Tableaux de l'économie française, 1980.

**2- Les différents types de mariage :**

Il existe plusieurs régimes matrimoniaux :

- la **monogamie**, système de mariage dans lequel l'homme ne peut être l'époux de plus d'une femme à la fois et la femme l'épouse de plus d'un homme à la fois.
- la **polygamie**, système de mariage dans lequel l'homme est l'époux de plusieurs femmes à la fois.
- la **polyandrie**, système de mariage qui admet a une femme d'avoir plusieurs maris à la fois.

## **VI- Culture et prestation matrimoniale:**

*La culture est la totalité des valeurs matérielles et spirituelles créées par l'humanité et caractérisant le niveau de développement historique d'une société. Dans une acception plus restreinte du terme, on parle généralement de culture matérielle (technique, niveau de production, biens matériels) et de culture spirituelle (sciences, arts, littérature, morale, etc.).*

### **1- Les fonctions du mariage :**

*Le mariage définit les modalités d'une union légitime, approuvée par la société et déterminant plus spécialement les relations entre mari et femme.*

*Dans l'usage courant, le terme recoupe quatre idées distinctes :*

*-l'idée d'un type de relations légitimes, se distinguant des autres formes d'unions, prémaritales ou extramaritales.*

*Selon les sociétés, occidentales ou non, les fonctions du mariage peuvent être nombreuses. Elles visent :*

- à l'établissement d'un statut légal aux enfants, issus du mariage (quasi universel) ;*
- au transfert des droits à chacune des parties, en matière de domicile, de sexualité, d'économie domestique et de propriété ;*
- à l'établissement d'un fonds de propriété commun au bénéfice des enfants ;*
- à l'établissement d'une alliance (relations d' « **affinités** ») entre les parents des conjoints, phénomène très important dans les sociétés anciennes.*

*Toute union implique la sélection d'un conjoint. Celui-ci peut être choisi au sein du groupe (« **endogamie** ») ou à l'extérieur « **exogamie** », ce groupe pouvant être un groupe territorial, familial, professionnel, une caste...*

*Mais la règle essentielle est le respect du tabou de l'inceste (interdit impliquant la prohibition du mariage avec certains types de parents). En revanche, dans certaines sociétés, des unions seront dites « **préférentielles** ». Le cas du mariage avec la fille du frère de la mère ou de la sœur du père (cousine croisée) est classique.*

## **2- Les prestations matrimoniales :**

Une autre condition du mariage et de sa légitimité est presque toujours le versement d'une « **prestation matrimoniale** », c'est-à-dire d'un ensemble de biens ou de services, accordés par la famille du mari en échange du don de la femme.

Dans les sociétés où la **polygynie** et plus rarement, la **polyandrie** peuvent être admises, l'un des conjoints peut contracter plusieurs mariages et vivre, pour un homme avec plusieurs femmes, chacune constituant avec ses enfants des sous-communautés différentes, sous l'autorité du mari polygame.

## **3- La résidence :**

Les règles de résidence imposent à la famille un certain nombre d'obligations. Dans les systèmes patrilineaires, les plus nombreux, le mariage est à peu près toujours suivi d'une résidence « **virilocale** », ce qui signifie que l'épouse vient vivre dans la famille paternelle de son mari.

La résidence est dite « **uxorilocale** », lorsque le mari quitte sa famille pour aller vivre auprès de la famille de la femme.

Parfois, les conjoints ont le choix entre la famille du mari et celle de la femme ou peuvent successivement vivre dans l'une puis dans l'autre. La résidence est alors « **bilocale** ».

Enfin, le ménage qui se constitue peut s'installer dans un village différent de celui des deux familles des conjoints, et même parfois créer un village nouveau, la résidence est alors « **néolocale** ».